

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 6 avril 2010

DATE DE CONVOCATION :	01.04.2010	CONSEILLERS (ERE) EN EXERCICE :	14
		CONSEILLERS PRESENTS :	09
		CONSEILLERS ABSENTS/REPRESENTES :	02
DATE D’AFFICHAGE :	01.04.2010	CONSEILLERS ABSENTS :	03

L’an deux mil dix, le six avril, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.
 Etaient présents (te) : Messieurs PASQUIS, HALLEY, BONTE, Adjoints au Maire, Messieurs BEAUVAIS, PROUIN, JOUENNE, BUISSON, ALINGRE - Conseillers
 Etaient absents/représentés : M.TARDIF a donné pouvoir à M. HALLEY, M. CHAHER à M.PASQUIS
 Etaient absents (e) : Mme CERTAIN, M.LEGRAND, M. LEBIGRE
 Secrétaire de séance : Thierry JOUENNE

Ordre du jour

Compte administratif 2009
 Affectation du résultat
 Compte de gestion 2009
 Subventions
 Budget 2010
 Délibération étude travaux 'Chaussée du Roy'
 Modification horaire poste animateur
 Tarifs accueil ados
 Contrat de maintenance hydrants
 Commission CREA
 Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 1^{er} mars 2010

P.PASQUIS signale que sur le compte rendu du précédent conseil la date a été oubliée. En l’absence de toute autre observation, le compte rendu est adopté à l’unanimité.

1. Compte Administratif 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PASQUIS, Doyen d’âge, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2009 dressé par Monsieur Guy DA LAGE, après s’être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l’exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2009		INVESTISSEMENT 2009		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF						
Opérations de l'exercice	1 003 220,59	1 011 016,99	601 813,79	826 308,94	1 605 034,38	1 837 325,93
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>7 796,40</i>		<i>224 495,15</i>		<i>232 291,55</i>
<i>Résultats reportés</i>		<i>31 733,61</i>		<i>-142 661,94</i>		<i>-110 928,33</i>
Opérations exerc.+ report	1 003 220,59	1 042 750,60	601 813,79	683 647,00	1 605 034,38	1 726 397,60
<i>Résultat de clôture</i>		<i>39 530,01</i>		<i>81 833,21</i>		<i>121 363,22</i>
Restes à réaliser			177 542,00	163 482,00	177 542,00	163 482,00
résultat clôture + RAR	0,00	39 530,01	177 542,00	245 315,21	177 542,00	284 845,22
<i>Résultats définitifs</i>		<i>39 530,01</i>		<i>67 773,21</i>		<i>107 303,22</i>

2°) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil félicite Monsieur Le Maire pour la bonne gestion de la Commune. Lui-même remercie Pierre PASQUIS et Madame GUIGNERY pour la qualité du travail effectué.

2. Affectation du résultat

Compte tenu du résultat de fonctionnement de 39 530,01 €;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter en réserve (1068) la somme de 25000,00 €.

3. Compte de gestion 2009

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Subventions

Pierre PASQUIS remet, à chaque membre de l'assemblée, un tableau de propositions des subventions analysées par les membres de la commission des finances. Il propose que la somme de 34.300,00 €, budgétée pour l'exercice 2010, soit répartie comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT en €
ADMR BOUCLE DE SAHURS	2 000
VALLEE DE SEINE FOOTBALL CLUB VSFC	2 300
SLS (Sports et Loisirs à Sahurs)	8 000
Comité des Fêtes de Sahurs	10 000
OCCE 76 COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE FRANCK INNOCENT	5 000
Bibliothèque DELARUE MARDRUS	1 000
Ass.pour sauvegarde et mise en valeur de la Boucle de Roumare	150
Initiative Jeunes	2 500
L'Age d'or	1 500
Voix sur Seine	1 100
Ass.ARTS CLASSIQUE ROMANTIQUE MODERNE	750
Total	34 300

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 voix contre, approuve les subventions accordées aux Associations, conformément au détail ci-dessus.

5. Budget 2010

a) TF – TFNB – TH

Pierre PASQUIS, adjoint au Maire chargé des finances, propose, suite à l'avis positif de la commission des finances, de relever de 3% les taux des 3 taxes à savoir : Taxe habitation 12.85 %, Taxe foncier bâti 20.38 %, Taxe foncier non bâti 42.26 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention, approuve la proposition de Monsieur Le Maire et le charge de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.

b) BUDGET

Pierre PASQUIS remet à l'ensemble des membres présents des documents détaillant les différentes prévisions budgétaires pour 2010 et commente l'ensemble des états en signalant qu'il est indispensable de réduire les charges à caractère général.

Le budget 2010 de fonctionnement s'équilibre à 817 003,00 € en recettes et en dépenses. Le Conseil Municipal vote le principe, pour 2010, d'un virement prévisionnel de 30 000,00 € de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement. Le budget d'investissement 2010 s'équilibre à 520 646,00 € en recettes et en dépenses.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le budget 2010 tel que présenté.

c) EPICERIE SOCIALE

Pierre PASQUIS informe le conseil qu'une contre-proposition a été faite par les quatre communes de la Boucle à l'Association 'Le Quotidien' concernant la subvention à lui verser pour accéder à l'épicerie sociale. Cette proposition est de 1.50 €/habitants et 8 € de frais de dossier pour la Commune de CANTELEU. Monsieur Le Maire rappelle au conseil que cette épicerie sociale pourrait concerner 21 familles de SAHURS.

6. Délibération étude travaux 'Chaussée du Roy'

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de lancer une pré-étude pour les travaux de sécurisation et de qualification de la voirie Chaussée du Roy, pour la partie située entre la Résidence des Petits Saules et la Ruelle du Moulin ; la réalisation des ces travaux pouvant être programmés pour 2011.

Il informe le Conseil qu'il a contacté la Société ARC EN TERRE, qui a donné entière satisfaction dans le passé pour les travaux de requalification du centre bourg, et propose de leur confier cette mission d'étude d'avant-projet estimée à 6 835,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de confier l'étude d'avant-projet des travaux de sécurisation et de qualification de la Chaussée du Roy pour la partie située entre la Résidence des Petits Saules et la Ruelle du Moulin au Cabinet d'architecture ARC EN TERRE dont la proposition s'élève à 6 835,00 € H.T.
- Charge Monsieur Le Maire de demander les subventions possibles et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à cette opération
- Les crédits nécessaires sont portés au budget de l'exercice concerné.

7. Modification horaire poste animateur

Monsieur Le Maire rappelle que l'ouverture de la nouvelle structure permettant l'accueil des jeunes au CLSH le mercredi après-midi nécessite que le poste d'animation chargé, à la fois de l'organisation de la garderie périscolaire et du centre de loisirs soir porté à 30 h 09 hebdomadaire/an et que celui ouvert à 27 h 74 soit supprimé. Ce poste aura comme mission supplémentaire d'organiser l'ouverture du centre de loisirs sans hébergement pendant les périodes de février, avril, juillet et octobre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide cette modification d'horaire.

8. Tarifs accueil ados

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'enquête menée auprès des adolescents et des familles laisse supposer que ce sont les tarifs appliqués qui justifient le faible nombre de fréquentations du centre de loisirs sans hébergement le mercredi après-midi. Il propose, pour assurer la pérennité de la structure, que les tarifs soient revus et modulés en fonction de l'activité :

- Accès pour le goûter : 1.50 €
- Accès pour activités manuelles : 2,00 €
 - Accès gratuit pour les loisirs suivants : télé, ordinateur et autres activités ne nécessitant pas, pour le centre, une dépense complémentaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

9. Contrat de maintenance Hydrants

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la CREA a proposé à la commune de signer un contrat de maintenance des appareils de lutte contre l'incendie pour un coût annuel de 712 €. Compte tenu de ce tarif élevé comparativement à la maintenance actuelle des hydrants, Le Conseil municipal décide de ne pas retenir l'offre de la CREA.

10. Commission CREA

Monsieur Le Maire rappelle que Le Conseil de la CREA a procédé, le 1^{er} février dernier, à l'élection des membres des huit commissions spécialisées. Il présente les différentes commissions et les domaines qui y seront traités.

Afin d'associer les élus des Conseils Municipaux aux groupes de travail constitués, le Maire propose aux membres de l'assemblée de bien vouloir proposer leurs candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne comme suit les représentants de la Commune dans les différentes commissions de la CREA.

Désignation de la commission	Domaines	Représentants
N° 2 Urbanisme et planification	Urbanisme – habitat – suivi du SIG	Guy DA LAGE et Vincent BUISSON
N° 3 Développement durable	Développement économique, tourisme, environnement et PNR	Didier LEGRAND et Jean-Paul BEAUVAIS
N° 4 Services Publics aux Usagers	Allo communauté, eau-assainissement, déchets, Gens du voyage	Alain BONTE
N° 6 Animation, sport, culture, jeunesse	Initiatives jeunes, sport, culture, vie étudiante, partenariats internationaux	Patrice HALLEY
N° 7 Déplacements	Transports en commun, voirie, accessibilité, modes doux	Didier LEGRAND
N° 8 Monde rural	Agriculture, espace rural, plan aggro ballade, jardins familiaux, espaces naturels et forêts	Patrice HALLEY

11. Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil que :

- la création d'un SIVOM est envisagée pour les associations couvrant plusieurs communes (Football, 3^{ème} âge, ...).
- après étude, le coût du projet d'assainissement du Puits Fouquet, réalisé par la CREA, est évalué à 1 310 000 €. Une première tranche est prévue fin 2010, pour 734.000€, la seconde courant 2011, pour 576 000€. Une réunion avec les 56 foyers concernés est prévue.

- que la CREA prendra dans l'avenir en charge les travaux de voirie des communes de moins de 4500 habitants mais elle recommande néanmoins aux communes de continuer les travaux de voirie ; l'investissement réalisé au niveau voirie sur les 4 dernières années étant pris en compte dans les futures décisions de la CREA.
- 13 tonnes de compost vont être récupérés.

Après présentation du projet pour la fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage public équipée d'un variateur de puissance monophasée type VALUX 12 kVa permettant de réduire la consommation d'énergie, la pose de 2 candélabres sur la Grande Voie et d'une lanterne dans la sente d'accès de la nouvelle garderie dont le montant des travaux est présenté ci-dessous :

Travaux	Montant HT €	Subvention SDE	Participation du SIER	Participation de la commune	TVA à préfinancer par la commune
Variateur	6.520,00	4.480,00		2.040,00	1.277,92
Lanternes 'La Gde Voie'	3.900,00	2.340,00		1.560,00	764,40
Lanterne 'Sente de la garderie'	1.150,00	436,00	-	714,00	225,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, la réalisation des travaux précédemment cités. Les crédits nécessaires sont portés au budget de l'exercice concerné.

13. Tour de table

P. PASQUIS informe le Conseil que :

- un concours va être organisé auprès des enfants et ados pour définir le nom et un logo pour la garderie-espace Ados. Les différentes propositions seront jugées par le Conseil. Le gagnant ou gagnante recevra un cadeau. Le baptême se fera en même temps que l'inauguration.

- Mme LEPRINCE de la DRAC est venue visiter l'église; Un rapport sera transmis.

T. JOUENNE signale que :

- la mairie a reçu un premier avis du Préfet au sujet du projet de PCS. Il ressort que le document fourni comporte les éléments indispensables préconisés dans le guide national. Néanmoins quelques modifications ont été suggérées. Celles-ci ont été d'ores et déjà prises en compte.

- il est maintenant indispensable d'établir une Réserve Communale de Sécurité Civile (avec accord signé des différentes personnes impliquées) et de déclarer la liste de ses membres et leurs coordonnées à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).

- la Société Publicom27 va éditer un numéro spécial, sur les différentes communes du canton de Grand-Couronne dont Sahurs. Tous les documents ont été transmis à cette Société.

- il a rencontré M. Hoarau de la Société Profil Informatique au sujet d'un possible investissement au niveau d'un système de badges permettant de gérer de façon informatique les heures de garderie des enfants.

Par ailleurs, il demande :

- des nouvelles du « chapeau » du panneau des chemins de randonnées. S. PROUIN informe le conseil que celui qui a été fabriqué ne lui convient pas.

- des informations sur l'organisation du weekend « Sport et culture ». M. P. PASQUIS répond qu'une réunion est prévue prochainement et que les dates du 11-12 Septembre sont maintenues.

S. PROUIN informe le Conseil que des habitants de Sahurs se plaignent que les jeunes ne peuvent pas jouer au basket sur la place lorsqu'une manifestation est organisée dans la salle polyvalente ; des voitures étant régulièrement garées sur le terrain.

A. BONTE remercie Messieurs COGE et PERSEHAYE de l'ONF pour la localisation de la coupe de bois dans les communaux.

P. HALLEY signale la tranchée mal rebouchée Rue de Haut au niveau du N° 21. M. le Maire répond qu'elle a été comblée après intervention téléphonique auprès de la société responsable (sous traitant de France Télécom).

J. P. BEAUVAIS informe le Conseil qu'il a été étudié le dossier de l'enquête publique au sujet de l'agrandissement de la zone de stockage de produits liquides inflammables de la Société SAGATRANS. Après étude, il ressort que ce projet n'occasionnera pas de bruit supplémentaire. Néanmoins il serait souhaitable que l'impact environnemental soit cumulé avec celui des autres projets portuaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à l'extension d'un bâtiment de stockage de liquides inflammables de 1^{ère} catégorie à GRAND-COURONNE, par la SAS SAGATRANS, sous réserve de prendre en compte le cumul des impacts des autres projets en cours et qu'une carte de toutes les nuisances portuaires soit créée.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 23h10.